



DOSSIER DE PRESSE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

www.ville-petitbourg.fr

BUDGET PRIMITIF 2023

- Les chiffres clés du Budget Primitif 2023
- Ce qu'il faut retenir
- Plan pluriannuel d'investissement : des objectifs intacts et ambitieux pour préparer la Ville à l'évolution démographique et à un développement durable

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET PRIMITIF 2023

La Ville de Petit-Bourg a voté le budget primitif 2023, en équilibre, le mercredi 12 avril 2023, avec l'ambition qu'il soit porteur de solidité, d'avenir et protecteur des intérêts des Petits-Bourgeois. Le budget présenté et adopté par les élus s'élève à 62 771 017,70€ dont 41 181 499,16€ en section de fonctionnement et 21 589 518,54€, en section d'investissement.


62,7
MILLIONS (€)

C'est le budget communal de l'année 2023 de la Ville de Petit-Bourg qui permettra à la municipalité d'assurer les grandes missions du Service Public, d'offrir un cadre de vie agréable aux Petit-Bourgeois et de réaliser des investissements pour l'avenir.

41,1
MILLIONS (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général (électricité, eau, etc.)
- Charges de personnel
- Les atténuations de produits
- Charges de gestion courante (subventions aux associations, cotisation obligatoire SDIS, subventions aux satellites...)
- Charges financières (intérêts de la dette, etc.)

 L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la Ville.

21,6
MILLIONS (€)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Elle présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements : rénovation des bâtiments communaux, des équipements culturels et sportifs, végétalisation de la ville, achats d'équipements, etc.
- En miroir, sont également présentées les ressources qui permettent de financer ces investissements (autofinancement, recettes propres, emprunts, etc.).

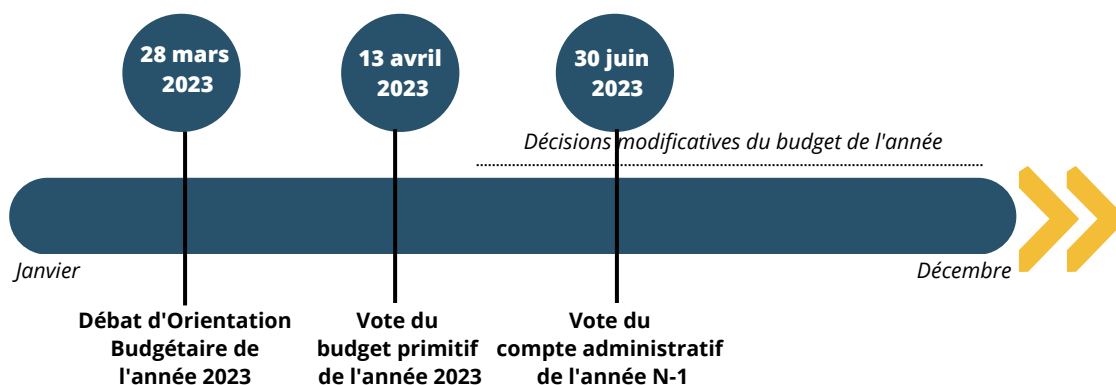
CE QU'IL FAUT RETENIR DU BUDGET PRIMITIF 2023



LE BUDGET PRIMITIF EST UN ACTE DÉMOCRATIQUE FORT

C'est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Beaucoup plus complexe qu'un budget ménager, le budget communal est à la fois un acte de prévision (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année) et un acte d'autorisation (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).

IL FAIT D'AILLEURS L'OBJET D'UNE PROCÉDURE BUDGÉTAIRE PRÉCISE



La procédure budgétaire a débuté par le Débat d'Orientation Budgétaire lors du conseil municipal du mardi 28 mars 2023. Ensuite, le budget primitif a été voté le mercredi 13 avril 2023 après examen des comptes administratifs et de gestion de l'année 2022. En effet, en fin d'exercice, l'arrêté des comptes est constaté lors de l'adoption du compte administratif par les conseillers municipaux. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi par le comptable public. Des modifications peuvent ensuite être apportées au cours de l'année par le biais de décisions budgétaires modificatives ou d'un budget supplémentaire.

CE QU'IL FAUT RETENIR DU BUDGET PRIMITIF 2023



IL PRÉPARE L'AVENIR, RENFORCE LES SERVICES DE PROXIMITÉ ET ABSORBE LES CHOCX EXOGÈNES

- Construit dans une période contrainte quant à l'évolution de l'économie, le budget a été élaboré sur la base de recettes avérées, sincères et vérifiables.
- Il tient compte des incertitudes générées par l'importance de l'inflation et ses conséquences (augmentation forte des coûts des travaux publics, de l'alimentation, de l'électricité et des difficultés d'approvisionnement), mais aussi de la soutenabilité de la dépense pour les finances communales.
- Il prend en compte l'augmentation structurelle des dépenses liées aux évolutions en matière de dépenses de personnel (reconstitution des carrières, recrutement, revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1er juillet 2022).
- Il oriente les grands projets d'investissements en faveur du développement équilibré du territoire, du renforcement des services de proximité et de l'attractivité de la commune.
- Il préserve la santé financière de la Ville grâce à une gestion saine, rigoureuse et responsable.

Il répond aux objectifs budgétaires et financiers que s'est fixée l'équipe municipale, pour l'année 2023 :

- la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement,
- la non-augmentation des taux communaux des impôts locaux,
- l'optimisation des recettes de fonctionnement par l'activation d'autres leviers pour continuer à dégager des marges de manœuvre financières,
- ou encore la poursuite du désendettement (aucun nouvel emprunt n'a d'ailleurs été contracté en 2022)

CE QU'IL FAUT RETENIR DU BUDGET PRIMITIF 2023



IL DÉCLINE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE RETENUE POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉE DU MANDAT

Pour faire face aux enjeux démographiques et de développement du territoire, la Ville de Petit-Bourg met en place une programmation pluriannuelle d'investissement afin de garantir la réalisation du Projet Territorial Communal, les grands travaux et les projets de restructuration et de modernisation de l'Administration.



Axe 1. Valorisation du littoral : un plan d'eau exceptionnel à valoriser et à exploiter

- **Aménagement du port de pêche** avec une zone technique livrée en 2019, la réalisation en cours du 1er port à sec de Guadeloupe puis développement envisagé d'une marina, de boxes commerciaux...
- **Aménagement du front littoral Nord : Sarrault / Pointe à Bacchus** en y intégrant des équipements et des services comme un village artisanal
- **Développement de la base nautique** (Équipement communautaire livré en 2021)
- **Accueil de manifestations nautiques de renom autour de la voile traditionnelle**
- **Aménagement littoral et adaptation du territoire au changement climatique et aux risques naturels** : relocalisation des familles menacées par le risque d'effondrement de falaises littorales, rénovation de l'habitat insalubre...



Village de la diversité culinaire et artisanale, les pieds dans l'eau avec des travaux de confortement

CE QU'IL FAUT RETENIR DU BUDGET PRIMITIF 2023



Axe 2. Confortement du rôle fédérateur du Bourg par le requalification de l'espace urbain, l'aménagement et la mise en valeur d'espaces naturels et urbains et l'implantation d'équipements structurants

- **Revitalisation du Centre-Bourg et requalification de l'espace urbain** : Travaux de la place de la Mairie, réalisation de percées au niveau des rues de la Vinaigrerie, Clovis Segor et Lucien Dolmar, aménagements des berges de la ravine onze heure, favoriser les mobilités douces, rendre accessible les espaces de vie aux personnes à mobilité réduite...
- **Projet de développement d'un écoquartier** sur le secteur de Saint-Jean
- **Valorisation d'un quartier culturel, urbain et créatif / Pavillon de la Ville**
- **Restructuration du quartier des écoles** de Pointe à Bacchus
- **Restauration du stade municipal**
- **Rénovation de l'hôtel de police**
- **Projet de revalorisation écologique, récréative et sportive** des espaces naturels de Pointe à Bacchus

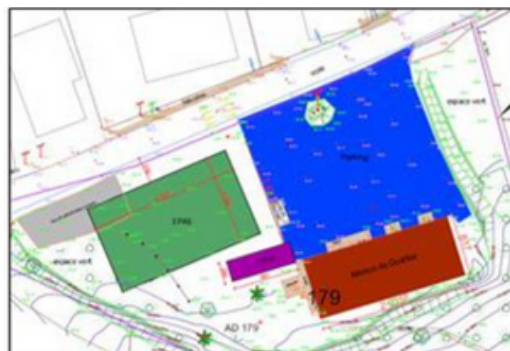


CE QU'IL FAUT RETENIR DU BUDGET PRIMITIF 2023



Axe 3. Développement équilibré du territoire par la structuration de pôles de vie secondaire et équipés

- **Structuration du secteur de Poirier :**
réhabilitation de la maison de quartier -
construction d'un terrain de 3 Pas -
aménagement paysager et de
stationnement
- **Structuration du secteur de la Lézarde :**
projet de reconstruction de l'école,
installation d'un espace Culturel et
Multimédia
- **Structuration du secteur de Tivoli / Prise
d'Eau :** restauration du terrain de
football, livraison d'un plateau
multisports, création d'un équipement
culturel
- **Création de Maisons culturelles et
sociales** dans les sections de Carrère, la
Lézarde et prise d'Eau
- **Accueil des familles et des enfants dans
2 Maisons de la parentalité**
- **Requalification de "Vernou Palace" en
Maison socio-culturelle**



BUDGET PRIMITIF

2023